



PJ N°5
CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA
SOCIETE J RECYCLING

Installations concernées : J RECYCLING
ZA de Campine
43 620 SAINT PAL DE MONS

Contact : Albert VALLET

Dossier élaboré avec l'assistance de : **Florence MARTIN**
Lucie MONNIN

Société AFIRM
10 Montée de Chantemule
43140 La Séauve sur Semène
Tél : 04.71.61.02.03

Décembre 2020





SOMMAIRE

I) CAPACITES TECHNIQUES DE LA SOCIETE J RECYCLING	- 3 -
a) <i>La production</i>	<i>- 3 -</i>
b) <i>Installations et équipements annexes</i>	<i>- 5 -</i>
c) <i>Emballages</i>	<i>- 6 -</i>
d) <i>Synthèse des matières stockées</i>	<i>- 7 -</i>
e) <i>Classement ICPE des installations projetées</i>	<i>- 8 -</i>
II) CAPACITES FINANCIERES DE LA SOCIETE J RECYCLING	- 12 -

Annexes

PJ n°5_annexe 1 Bilan comptable de l'exercice



I) Capacités techniques de la société J RECYCLING

a) La production

↳ **Organisation :**

La société J RECYCLING a été créée le 23 novembre 2018 et dépend depuis le 25 octobre 2019 de la holding RG GROUP créée en septembre 2019.

La société J RECYCLING emploie actuellement 20 salariés. Le projet d'augmentation des capacités de production de la société J RECYCLING permettra 3 nouvelles embauches en production.

Les services administratifs fonctionnent en horaires de jour. La production fonctionne 24h/24 et 7 jours/7 : en trois postes de 8 heures du lundi au samedi matin (5h-13h / 13h-21h / 21h-5h) et en deux postes de 12 heures le week-end.

L'activité est arrêtée trois semaines l'été et une semaine en fin d'année.

Le projet n'implique pas de modifications des horaires ni des congés annuels.

La société J RECYCLING est implantée sur la parcelle n°1335 de la section cadastrale F, d'une superficie de 15 406 m². Le projet d'augmentation des capacités de production n'implique pas de modification de l'emprise du site.

La société J RECYCLING est locataire du terrain et des locaux. Le propriétaire est la société GPM BAT.

L'établissement se compose d'un bâtiment d'un seul niveau de 3 760 m² comprenant une zone de regroupement des déchets plastiques en balles, en partie ouest du bâtiment, un atelier de production, ainsi que des locaux techniques et sociaux.

La partie centrale du bâtiment correspond à d'anciennes tours d'extrusion gonflage et dispose donc d'une grande hauteur sous toiture : une zone de 22 mètres de haut, et une zone de 30 mètres de haut. Le reste de l'atelier de production dispose d'une hauteur standard de 8,5 mètres sous toiture.

Le bâtiment est entièrement constitué d'une ossature métallique. Les murs extérieurs sont en panneaux sandwichs et la couverture en bac acier. La toiture de l'ensemble du bâtiment, exceptée les anciennes tours d'extrusion, est composée de sheds.

Les aires extérieures sont majoritairement composées de surfaces imperméables, recouvertes d'enrobés.

Sur les aires extérieures sont présents : un pont bascule, une zone de stockage des bennes de déchets à recycler, et une zone de stockage des produits finis, dont un tunnel de stockage.

Cf. plan en annexe PJ N°3.

↳ **Outil et capacités de production :**

La société J RECYCLING collecte les déchets plastiques auprès des industriels de la plasturgie (rebuts de production, etc.). Les déchets collectés sont sous forme de balles ou en bennes de 30 m³.

Les déchets en bennes sont entreposés sur l'aire extérieure dédiée. Au maximum 6 bennes peuvent être entreposées, soit 180 m³ de déchets.

Les déchets en balles, représentant un volume maximal de 400 m³, sont entreposés dans le local en partie ouest du bâtiment.

Les déchets sont ensuite acheminés vers la zone de production pour être préparés :



- Tri manuel des matières non désirées
- Ouverture des bobines dans le cas de déchets sous forme de bobines
- Broyage ou déchiquetage des déchets à recycler

Les déchets broyés sont extrudés sous forme de granules, qui sont ensuite conditionnées en sacs de 25 kg, en octabins de 800 kg ou en big-bags de 1 350 kg, selon les matières et/ou la demande clients. L'extrusion des déchets broyés consiste à chauffer la matière à environ 200°C dans une vis d'extrusion, à la mettre sous forme de granules de quelques millimètres de diamètre, puis à refroidir le produit fini dans un circuit fermé d'eau froide afin de le solidifier. L'eau du circuit de refroidissement est elle-même refroidie par deux aéro-refroidisseurs (dry cooler).

Lors de la chauffe des déchets à recycler, les éléments indésirables tels que les encres ou les saletés présents sur les déchets sont éliminés sous forme de condensats d'extrusion.

Deux groupes de refroidissement à fluide réfrigérant permettent le refroidissement d'éléments des machines (ligne NGR et armoires électriques de toutes les lignes).

Le parc machines est composé de 4 lignes de recyclage, composées chacune notamment d'un coupe-bobines, d'un tapis d'alimentation, d'un broyeur ou d'un déchiqueteur, d'une vis d'extrusion et d'installations de fabrication et de refroidissement de granules.

Actuellement, la déclaration ICPE permet de recycler jusqu'à 9 tonnes de déchets par jour. La société J RECYCLING souhaite pouvoir en recycler jusqu'à 60 tonnes par jour.

Il n'est pas prévu d'évolution du nombre de machines. Trois salariés supplémentaires sont cependant prévus.

La société J RECYCLING recycle essentiellement du polyéthylène basse densité et des matières biosourcées.

Les produits finis sont des granules de plastique recyclé destinées à être utilisées comme matière première par les entreprises du secteur de la plasturgie.

Les granules recyclées sont stockés à l'extérieur. Une partie des produits finis craint l'humidité (matières biosourcées) et est donc stockée sous un tunnel installé sur les aires extérieures.

Au maximum 600 m³ de granules peuvent être stockés sur le site.



b) Installations et équipements annexes

↳ Installations électriques :

La moyenne tension fournie par EDF est transformée par deux transformateurs à huile, de puissance 630 kVA et 2000 kVA, situé dans des locaux dédiés à l'intérieur du bâtiment. Ces transformateurs datent respectivement de 2012 et 2006 et ne contiennent donc pas de PCB. L'augmentation de capacité demandée ne nécessite pas de nouveau transformateur.

La société J RECYCLING n'est pas équipée de groupe électrogène de secours.

↳ Gaz :

Les activités de la société J RECYCLING ne nécessitent pas d'être raccordées au réseau de gaz naturel.

Du propane en bouteilles métalliques de 13 kg est cependant utilisé pour l'alimentation de 4 chariots de manutention. Au plus 40 bouteilles peuvent être stockées sur le site, soit 520 kg de gaz.

Les bouteilles de gaz sont stockées en casier sécurisé à l'extérieur, contre la face sud du bâtiment de production. Cf. plan en PJ n°3.

↳ GNR :

Une cuve aérienne de 1000 Litres de GNR est présente dans le local maintenance. Le GNR est utilisé ponctuellement pour alimenter le chariot de déneigement et le kärcher. Au maximum 1 000 Litres de GNR sont utilisés par an.

La cuve est à double paroi.

↳ Air comprimé :

Les machines de production nécessitent une alimentation en air comprimé. L'établissement est équipé de 2 compresseurs, d'une puissance totale de 44 kW. Ils sont situés dans un local dédié, dans le bâtiment existant.

Les compresseurs sont associés à un sécheur d'air.

↳ Systèmes de refroidissement :

Le refroidissement des produits finis nécessite un circuit d'eau refroidie par deux aéro-refroidisseurs. L'aéro-refroidisseur est un échangeur eau/air : un ou plusieurs ventilateurs forcent le passage de l'air extérieur pour accélérer le refroidissement. Il n'y a pas de contact entre l'eau et l'air.

Ces installations ne sont pas concernées par la rubrique ICPE 2921.

Les armoires électriques des lignes de production et des éléments de la ligne NGR sont refroidis par les groupes de refroidissement suivants :

Installation de froid	Puissance frigorifique	Fluide réfrigérant	Quantité de fluide
Refroidissement process			
Groupe froid MTA de 2015	18 kW	R410a	7,1 kg
Groupe froid MTA de 2006	37 kW	R407c	17,4 kg
Total fluide réfrigérant :			24,5 Kg

↳ **Engins de manutention :**

Les engins de manutention utilisés sur le site sont les suivants :

- 4 chariots élévateurs fonctionnant au gaz
- 2 chariots élévateurs électriques
- 1 transpalette électrique
- 1 chariot gasoil utilisé uniquement pour le déneigement

Les engins électriques utilisés nécessitent une charge régulière de leur batterie.

Trois chargeurs d'accumulateurs sont nécessaires. Ils sont situés dans l'atelier, à distance de toute matière combustible. Cf. plan en PJ n°3.

La puissance maximale du courant utilisable pour la charge des batteries est de 13 kW :

- Deux chargeurs de 3,7 kW pour les chariots élévateurs,
- Un chargeur de 1,75 kW pour le transpalette.

Par ailleurs, deux grues électriques à transmission hydraulique sont utilisées au niveau des lignes de production pour les approvisionner en déchets.

Ces grues fonctionnent par branchement direct sur le réseau électrique et ne sont pas équipées d'accumulateur.

c) Emballages

Des matériaux sont nécessaires au conditionnement des produits finis :

- Les octabins en carton (30 m³)
- Les palettes en bois (30 m³)
- Les big-bags vides, films de palettisation, housses d'emballage (50 m³)

Les matériaux destinés à l'emballage des produits finis sont stockés dans l'atelier, au niveau de la zone de conditionnement. Les palettes sont stockés à l'extérieur, à distance du bâtiment de production.



d) Synthèse des matières stockées

Nature des matières/matériaux stockés	Type de conditionnement	Localisation des stockages	Capacité de stockage
Rubrique 1530 : Dépôt de papier, carton ou matériaux combustibles analogues			
Octabins carton	Sur palettes	Atelier	30 m ³
Rubrique 1532 : Dépôt de bois sec ou matériaux combustibles analogues			
Palettes bois	En pile	Aire extérieure	30 m ³
Rubrique 2662 : Stockage de polymères			
Granules recyclées	En sacs sur palette	Aire extérieure (à l'air libre ou sous tunnel)	600 m ³
	En octabins		
	En big-bags		
Rubrique 2663 : Stockage de produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères			
Matériaux d'emballage en plastique (big-bags vides, film palettisation, housses d'emballage)	Bobines ou sur palettes	Atelier	50 m ³
Rubrique 2714 : Regroupement en vue de réutilisation de déchets non dangereux			
Déchets plastiques à recycler	En balles	Local déchets	400 m ³
	En bennes	Aire extérieure	180 m ³
	Stock tampon au pied des machines	Atelier	20 m ³
Rubrique 4718 : Stockage de gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2			
Propane carburant	Bouteilles métalliques 13 kg	Casier sécurisé à l'extérieur	520 kg
Rubrique 4734 : Stockage de produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution			
GNR	Cuve aérienne	Cuve aérienne à la maintenance	1000 Litres

e) Classement ICPE des installations projetées

Les rubriques de la nomenclature des ICPE dont le projet relève sont les suivantes :

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Capacités maximales pour le projet	Régime
<p>1185 – Gaz à effet de serre fluorés visés à l'annexe I du règlement UE n°517/2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés et abrogeant le règlement (CE) n° 842/2006 ou substances qui appauvrissent la couche d'ozone visées par le règlement (CE) n° 1005/2009 (fabrication, emploi, stockage).</p> <p>2. emploi dans des équipements clos...</p> <p>a) Équipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant :</p>	supérieure ou égale à 300 kg (DC)	Emploi de fluide frigorigène dans les groupes de refroidissement	Utilisation de 2 groupes de refroidissement : 24,5 kg	Non classé
<p>1435 – Stations-service : installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs à carburant de véhicules Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :</p>	<p>1. Supérieur à 20 000 m³ (E)</p> <p>2. Supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³ (DC)</p>	Remplissage des réservoirs du chariot de déneigement et du kärcher	Volume annuel de carburant distribué < 1 m³	Non classé
<p>1530 - Papiers, cartons ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés (dépôt de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant :</p>	<p>1. Supérieur à 50 000 m³ (A)</p> <p>2. Supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 50 000 m³ (E)</p> <p>3. Supérieur à 1 000 m³ mais inférieur ou égal à 20 000 m³ (D)</p>	Octabins carton	30 m³	Non classé

Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Capacités maximales pour le projet	Régime
1532 – Bois ou matériaux combustibles analogues y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et visés par la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public. Le volume susceptible d'être stocké étant :	1. Supérieur à 50 000 m ³ (A) 2. Supérieur à 20 000 m ³ mais inférieur ou égal à 50 000 m ³ (E) 3. Supérieur à 1 000 m ³ mais inférieur ou égale à 20 000 m ³ (D)	Stockage de palettes bois	30 m³	Non classé
2661 - Polymères (transformation de) 1. Par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :	a) Supérieure ou égale à 70 t/j (A) b) Supérieure ou égale à 10 t/j mais inférieure à 70 t/j (E) c) Supérieure ou égale à 1 t/j, mais inférieure à 10 t/j (D)	Extrusion	60 tonnes / j	E
2661 - Polymères (transformation de) 2. Par tout procédé exclusivement mécanique (sciage, découpage, meulage, broyage, etc.), la quantité de matière susceptible d'être traitée étant :	a) Supérieure ou égale à 20 t/j (E) b) Supérieure ou égale à 2 t/j mais inférieure à 20 t/j (D)	Broyage des déchets plastiques	60 tonnes / j	E
2662. Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) Le volume susceptible d'être stocké étant :	1. Supérieur ou égal à 40 000 m ³ (A) 2. Supérieur ou égal à 1 000 m ³ mais inférieur à 40 000 m ³ (E) 3. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³ (D)	Stockage de granules	600 m³	D
2663 – Pneumatiques (stockage de) et produits dont 50% au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) 2. Dans les autres cas et pour les pneumatiques, le volume susceptible d'être stocké étant :	a) supérieur ou égal à 80 000 m ³ (A) b) supérieur ou égal à 10 000 m ³ , mais inférieur à 80 000 m ³ (E) c) supérieur ou égal à 1 000 m ³ , mais inférieur à 10 000 m ³ (D)	Stockage des emballage en plastiques (big-bags vides, film palettisation, housses d'emballage)	50 m³	Non classé



Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Capacités maximales pour le projet	Régime
2714 – Installation de transit, regroupement, tri ou préparation en vue de réutilisation de déchets non dangereux de papiers/cartons, plastiques, caoutchouc, textiles, bois, à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2710, 2711 et 2719 Le volume susceptible d'être présent dans l'installation étant :	1. Supérieur ou égal à 1 000 m ³ (E) 2. Supérieur ou égal à 100 m ³ mais inférieur à 1 000 m ³ (D)	Regroupement des déchets plastiques	600 m³	D
2925 – Accumulateurs électriques (atelier de charge de) 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération ⁽¹⁾ étant :	P > 50 kW (D) <i>(1) Puissance de charge délivrable cumulée de l'ensemble des infrastructures des ateliers</i>	Charge des accumulateurs acides des engins de manutention	Puissance maximale de courant continu utilisable : 13 kW	Non classé
4718 – Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2 (y compris GPL) et gaz naturel... La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines étant : 1. Pour le stockage en récipients à pression transportables	a. Supérieure ou égale à 35 t (A) b. Supérieure ou égale à 6 t mais inférieure à 35 t (DC)	Bouteilles de propane	40 bouteilles de 13 kg : 520 kg	Non classé
4719 – Acétylène (numéro CAS 74-86-2). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :	1. Supérieure ou égale à 1 t (A) 2. Supérieure ou égale à 250 kg mais inférieure à 1 t (D)	Bouteille d'acétylène	1 bouteille : ≈ 10 kg	Non classé
4725 – Oxygène (numéro CAS 7782-44-7). La quantité susceptible d'être présente dans l'installation étant :	1. Supérieure ou égale à 200 t (A) 2. Supérieure ou égale à 2 t mais inférieure à 200 t (D)	Bouteille d'oxygène	1 bouteille : ≈ 10 kg	Non classé



Rubrique de la nomenclature	Valeurs seuil de classement	Activité concernée	Capacités maximales pour le projet	Régime
<p>4734 – Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphtas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant :</p> <p>2. Pour les stockages autres que cavités souterraines et stockages enterrés :</p>	<p>a) Supérieure ou égale à 1 000 t (A) b) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total (E) c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total (DC)</p>	Stockage du GNR en cuve aérienne	Cuve 1000 Litres : ≈ 850 kg	Non classé

Le projet de la société J RECYCLING est soumis à Enregistrement pour les installations relevant des rubriques 2661-1 et 2661-2 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Le site est également soumis à Déclaration pour les installations relevant des rubrique 2662-3 et 2714-2. Ces installations ont fait l'objet d'une déclaration initiale le 22 novembre 2019.



II) Capacités financières de la société J RECYCLING

La société J RECYCLING a démarré ses activités en novembre 2018 et dépend aujourd'hui de la holding RG GROUP créée en septembre 2019.

Le bilan financier de l'année d'exploitation est positif et démontre la bonne santé de l'entreprise. Le résultat net est de 478 570 Euros.

Cf. bilan en PJ n°5-annexe 1.